

73400 UGINE

Année Scolaire 2019-2020

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom : Prénoms :
Nationalité :
Né(e) le : à @ courriel :
📱 portable de l'élève :
Adresse de l'élève si différente de celle du responsable :

SCOLARITE

REGIME

2019 - 2020

Classe : 1^{ère} Générale

2018 - 2019

Classe :
Etablissement :

Qualité :

RESPONSABLE LEGAL 1 ¹ (téléphones obligatoires)

RESPONSABLE LEGAL 2 (coordonnées obligatoires)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Commune :
Pays :
☎ dom :
☎ travail :
📱 portable :
@ courriel :
Lien avec l'élève :
Profession :
Nombre total d'enfants à charge :
Dont dans l'établissement :
Responsable financier :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Commune :
Pays :
☎ dom :
☎ travail :
📱 portable :
@ courriel :
Lien avec l'élève :
Profession :
Nombre total d'enfants à charge :
Dont dans l'établissement :
Responsable financier :

¹ Responsable désigné comme interlocuteur principal avec l'établissement par le biais d'appels téléphoniques ou de SMS

**Autre responsable ou personne à contacter
En cas d'urgence (parents, amis, voisins...)**

Nom :

Prénom :

Lien avec l'élève :

☎ dom :

☎ travail :

☎ portable :

Adresse :

Pour une inscription en classe de 1^{ère}, vous devez sélectionner 3 enseignements de spécialités identiques aux voeux exprimés sur la "fiche dialogue" :

1^{er} Enseignement de spécialité :

2^{ème} Enseignement de spécialité :

3^{ème} Enseignement de spécialité :

Merci de re précisez votre choix de LV2 :

Pièces à fournir : - Copie carte d'identité recto verso
 - Copie du livret de famille en cas de séparation des parents

Veillez noter toutes observations que vous jugez importantes et utiles de porter à la connaissance de l'établissement dans le cadre ci-après :

Fait à

Le

Signature du responsable
légal et/ou de l'élève majeur,



FICHE D'URGENCE

Photo

Année Scolaire 2019-2020

Nom : Prénoms :
Né(e) le : à Classe : 1^{ère} Générale

**Nom et adresse des parents
ou du représentant légal :**

Qualité : N° Sécurité Sociale de l'élève (pas du parent) :

En cas d'accident, de maladie, l'établissement s'efforce de prévenir la famille rapidement.

RESPONSABLE LEGAL 1 ² (téléphones obligatoires)	RESPONSABLE LEGAL 2 (téléphones obligatoires)
Nom : ☎ dom : ☎ travail : ☎ portable : Lien avec l'élève :	Nom : ☎ dom : ☎ travail : ☎ portable : Lien avec l'élève :

Autre personne susceptible de vous prévenir rapidement

Nom : Lien avec l'élève : ☎ dom : ☎ travail : ☎ portable :	Prénom :
------------------------------------------------------------------	----------

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services d'urgence vers le centre de soins le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Une **photocopie des vaccinations du carnet de santé** est exigée à l'admission dans l'établissement.

Lorsqu'un élève **suit un traitement médical**, prendre contact avec l'infirmière qui vous expliquera la **conduite à tenir**.

Intervention chirurgicale subie : Date :

Allergie :

Contre indication à certains médicaments ou produits :

Problème de santé :

AUTORISATION DE SORTIE POUR TRAITEMENT chez un spécialiste :

L'élève a-t-il déjà bénéficié d'un : PAP (Plan d'Accueil Personnalisé) :

PAI (Plan d'Accueil Individualisé) :

Aménagement d'examen :

Le

PERE,

SIGNATURES

MERE,

REPRESENTANT LEGAL,

¹ Responsable désigné comme interlocuteur principal avec l'établissement par le biais d'appels téléphoniques ou de SMS

AUTORISATION PARENTALE DU DROIT A L'IMAGE

Année Scolaire 2019-2020

Dans le cadre d'évènements organisés par le lycée ou de sorties scolaires auxquels votre enfant - participerait dans l'enceinte ou à l'extérieur de l'établissement, il pourrait être pris en photo ou être présent sur un support vidéo.

Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité d'accorder ou de ne pas accorder votre autorisation pour le droit à l'image.

Nous vous demandons d'indiquer votre choix en cochant une case ci-dessous.

En donnant votre accord, le proviseur aura la possibilité de diffuser les images où sera présent votre enfant (cette autorisation vaut aussi pour le site internet de l'établissement géré par la direction).

Civilité

NOM :

PRENOM :

Responsable de l'élève :

CLASSE : **1^{ère} Générale**

Autorisons

Refusons

La diffusion de l'image de notre enfant.

Ce choix vaut engagement de votre part.

Le

« Lu et approuvé »,

Signature

Père

Mère

Elève si majeur

ASSOCIATION SPORTIVE

DU LYCÉE

RENÉ PERRIN

D'UGINE



MAISON DU
LYCÉEN

DU LYCÉE

RENÉ PERRIN

D'UGINE

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Si l'une des finalités du sport scolaire est la découverte et la promotion des activités physiques et sportives, la pratique du sport est aussi l'occasion de préparer des individus, sains, équilibrés, bien dans leur peau, à prendre en compte des notions d'équipes et de respect d'autrui.

Le Lycée René Perrin, par l'intermédiaire de l'Association Sportive, s'efforce de développer le sport, au sein de l'établissement, en libérant le mercredi après-midi (pour les Secondes) et d'offrir ainsi aux élèves désireux d'occuper leur temps libre, des activités variées et enrichissantes.

L'Association Sportive a pour objectif de renforcer les pratiques sportives et d'améliorer considérablement son niveau de performance (bonification de la note d'examen) dans une ambiance moins contraignante que le cours d'EPS traditionnel.

Les activités proposées sont multiples :

sports collectifs (football, handball, basket ...)
Des rencontres sportives dans le cadre de l'établissement (inter-classes) et des participations aux compétitions de l'UNSS (championnats District, Département, Académie, France).

L'ASSOCIATION SPORTIVE

sports de plein air

Escalade sur mur ou site naturel (Duingt, Tamié, Marlens ...), Raid pleine nature, Run & Bike, sortie VTT, cross alpin...

sorties ski

Nous souhaitons vivement chaque année proposer l'activité ski, car nous pouvons skier dans les stations proches à des coûts très intéressants.

L'éventail des activités n'est pas limité et, à la demande des élèves, l'offre peut s'étoffer de nouvelles disciplines, d'une manière régulière ou plus ponctuelle (inscription à des championnats très ciblés pour des élèves ayant un bon niveau dans un sport donné).

N'hésitez plus, inscrivez-vous à l'Association Sportive pour occuper vos temps libres et partager une activité sportive avec vos camarades dans une ambiance conviviale.

LA MAISON DU LYCEEN

Depuis le 22/09/2000, la **Maison Du Lycéen** remplace l'ancien foyer socio-éducatif du Lycée d'Ugine. Cette structure est une association socio-éducative Loi 1901, dont le siège est celui de l'établissement. Elle est organisée, animée et gérée par les élèves.

Elle a pour but de valoriser la créativité, l'initiative, l'esprit d'équipe, de favoriser l'expression des individus et des groupes dans la limite du respect des personnes et des biens.

L'association se compose de deux catégories de membres:

- * les membres actifs : élèves de l'établissement à jour de leur cotisation,
- * les membres associés : personnes de la communauté éducative à jour de leur cotisation.

Les ressources de l'association se composent:

- ◇ des cotisations des adhérents (8€)
- ◇ des dotations de l'établissement
- ◇ des ressources propres à l'établissement (photos scolaires, loterie ...)

Chaque année, la Maison du Lycéen procède à l'élection d'un nouveau bureau (président, trésorier, secrétaire et leurs adjoints), lors d'un Conseil d'Administration, qui va veiller au bon fonctionnement de l'association.

LA MAISON DU LYCEEN

La Maison Du Lycéen gère un certain nombre de clubs à l'intérieur de l'établissement. Elle met à disposition des salles (salle billard et table ping-pong) et des jeux de société, achète du matériel (vidéoprojecteur, home cinéma et lecteur DVD pour le foyer télé), fixe des heures d'ouverture, en soirée et en journée, avec les responsables de club.

Quelques clubs créés ces dernières années:

- Club INFORMATIQUE
- Club JEUX DE RÔLE
- Club JEUX VIDÉO
- Club HIP-HOP
- Atelier MUSIQUE VIVANTE
- Club ARTS

Les élèves peuvent proposer la création de nouveaux clubs chaque année. La Maison du Lycéen assure la mise en place du club (lieu, horaire, matériel) et en informe toute la communauté scolaire.

La Maison du Lycéen a investi des sommes importantes dans les clubs (achat de matériels informatiques, achat d'amplis guitare, d'une sono, d'une batterie,...).

La Maison du Lycéen organise aussi des sorties culturelles ou sportives, et participent au financement de séjours linguistiques.

Bulletin d'adhésion

A découper et à rendre à l'inscription ou à la rentrée.

Nom :

Prénom:

Classe: 1^{ère} Générale

Qualité:

Adhésion à la Maison du Lycéen :

8 euros

Adhésion à l'Association Sportive :

20 euros

Adhésion à la Maison du Lycéen et à l'Association Sportive :


22 euros

Joindre impérativement le règlement avec le bulletin d'adhésion.
Merci de libeller votre chèque à la Maison du Lycéen pour le règlement de 8 ou 22 euros, à l'Association Sportive pour le règlement de 20 euros.

INSTRUCTIONS

Année Scolaire 2019-2020

Pour compléter le formulaire, il vous suffit de remplir les cases bleutées.

Pour passer de l'une à l'autre, vous pouvez utiliser la touche  de votre clavier ou utiliser la souris.

Toutes les cases bleutées doivent être remplies.

Certains renseignements identiques se rempliront automatiquement sur les différentes fiches où ils sont demandés.

Les numéros de téléphone sont à renseigner sans mettre de points le formulaire les rajoutent automatiquement.

Les dates sont à saisir sous le forme : JJMMAAAA sans saisir les / le formulaire les rajoutent automatiquement.

Certaines rubriques ont un choix de réponses (menu déroulant). Pour choisir, vous pouvez cliquer sur la case ou cliquer sur la petite flèche du menu déroulant, puis sélectionnez votre réponse en cliquant dessus.

Une fois toutes les rubriques remplies, vous devez imprimer votre dossier et le rapporter le jour de l'inscription avec les documents demandés.

ATTENTION lors de l'impression :

Seules les fiches secrétariat(pages 1 et 2) et associationn sportive-maison du lycéen (pages 6 et 7) peuvent être imprimée en recto-verso.

En effet, les autres fiches intendance (page 3), d'urgence (page 4) et droit à l'image (page 5) sont destinées à des services différents, il ne faut donc pas les imprimer en recto-verso.